



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de
Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 1'485'000.00 TTC
pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux
d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection
de la chaussée, induits par l'adoption du plan spécial
« Îlot de la Poste »**

Résumé

Ce rapport répond à l'exigence de financement lors de l'adoption d'un plan spécial. Après coordination avec Eli10, il apparaît que les réseaux nécessitant un remplacement ou renforcement urgent sont l'électricité (moyenne et basse tension) et l'eau potable (défense incendie principalement).

Il est important de préciser que ces travaux sont planifiés en 2023. Les montants présentés ne figurent pas, par conséquent, au budget des investissements que vous connaissez et seront intégrés dans celui qui vous sera présenté en décembre.

Rapport n° : CG-6150.100-4

Date : 2 juin 2022

Dicastère : Services industriels et Travaux publics

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Introduction explicative concernant le projet « Basse-Ville »

Le projet de réfection de la COOP situé dans le secteur Basse-Ville est un enjeu majeur pour la Commune de Boudry. L'ampleur de ce projet impose une synergie avec la réfection des infrastructures souterraines et l'aménagement de l'espace public.

La refonte de l'aménagement de surface, prévue dans le plan spécial, offre l'opportunité à la Commune de Boudry de mener une réflexion plus large quant au régime de circulation et à l'aménagement du centre névralgique de Boudry s'articulant autour de l'arrêt du tram, du collège et des commerces. Cette dernière est également l'occasion de se préoccuper des infrastructures souterraines en anticipant la réfection ou le redimensionnement de ces infrastructures afin de ne pas devoir revenir faire des travaux de fouilles ultérieurs.

Pour mener à bien cet important projet, le Conseil communal a mandaté son gestionnaire de réseaux Eli10 SA pour les points suivants :

- Etudier le réseau d'eau potable existant et chiffrer les coûts d'appareillage pour la réfection et la remise aux normes en tenant compte de la défense incendie.
- Etudier le réseau d'électricité basse tension et moyenne tension et chiffrer les coûts d'appareillage pour la réfection et la remise aux normes.
- Etudier la réfection de l'éclairage public et en chiffrer les coûts

Le Conseil communal a également mandaté le bureau d'ingénieurs Mauler SA pour les missions suivantes :

- Réaliser la coordination générale dans l'optique d'identifier les phases de travaux par secteurs techniquement cohérents.
- Intégrer les projets Eli10 d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public sur le plan du génie civil.
- Coordonner les travaux avec les services tiers.
- Réaliser un devis général des travaux par phase.
- Effectuer des investigations complémentaires sur l'exutoire Areuse afin de vérifier son dimensionnement.

La totalité des réflexions sur les aménagements urbains n'est aujourd'hui pas encore totalement aboutie, toutefois la première estimation financière globale pour la réfection des infrastructures s'élève à CHF 8'730'000.00. ***Ce montant est à considérer pour une réfection des surfaces à l'identique de l'existant, n'incluant pour l'heure pas d'aménagements urbains en surface.***

La présente demande de crédit ne porte pas sur ce montant et cette réfection globale, mais uniquement sur la réfection des infrastructures nécessaires à la réalisation du plan spécial.

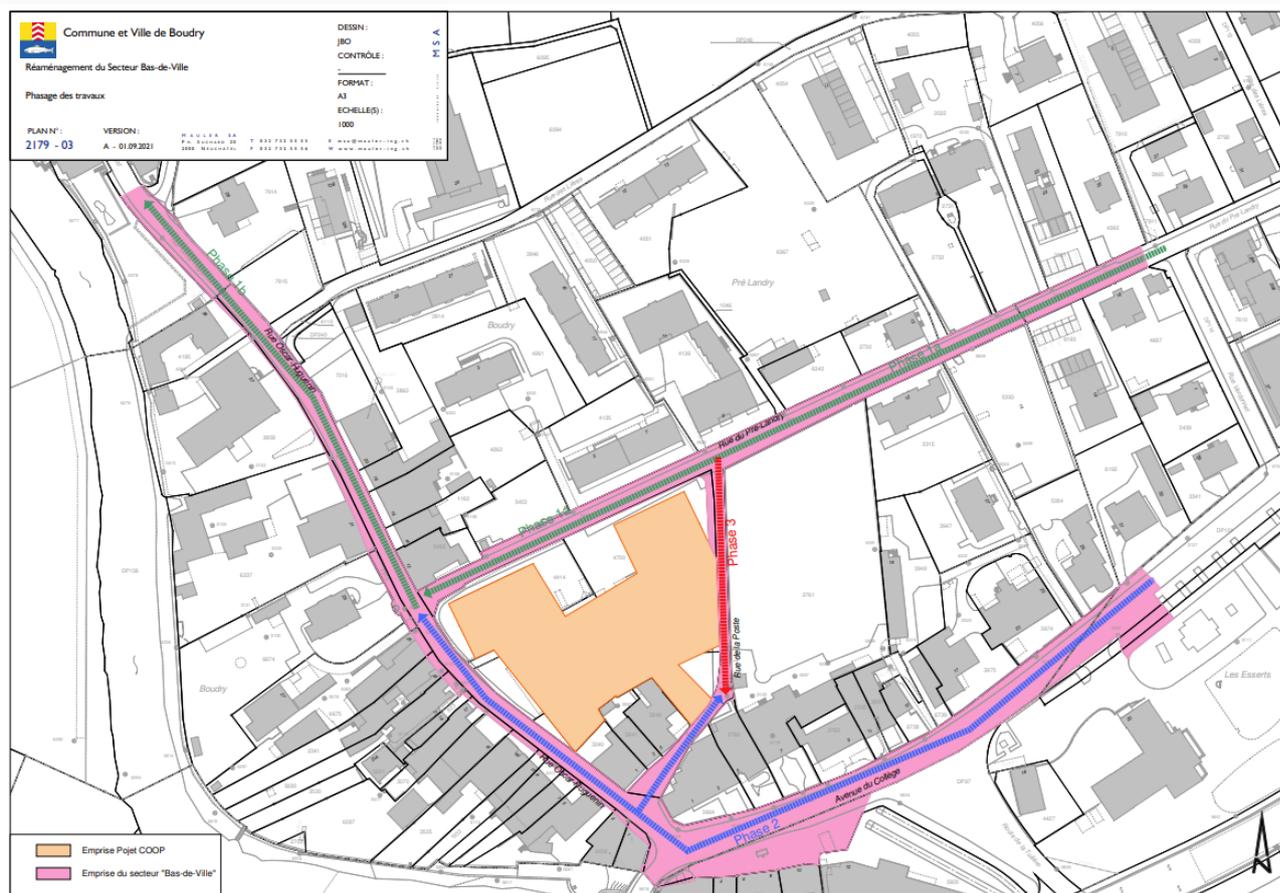


Illustration 1 : surface impactée par le projet « Basse-Ville »

Le projet sera phasé en 3 temps (phases 1a/b, phase 2 et phase 3), répartis sur plusieurs années.

Ce phasage tient compte d'aspects organisationnels, de structure des réseaux et de calendrier. En effet, les phases 1a et 1b sont à réaliser en amont des travaux de la Coop.

Préambule

A la suite de la remise du dossier d'avant-projet de réfection complète du secteur « Bas-de-Ville » (Dossier MSA - décembre 2021), la Commune de Boudry a mandaté le bureau Mauler SA afin de déterminer quels réseaux communaux nécessitent absolument un remplacement ou un renforcement en vue de la construction du Plan Spécial et d'estimer les coûts de ces travaux.

Il est important de préciser que ces travaux sont planifiés en 2023. Les montants présentés ne figurent pas, par conséquent, selon cette répartition au budget des investissements que vous connaissez et seront intégrés dans celui qui vous sera présenté en décembre.

Nature des travaux indispensables

Après coordination avec Eli10, il apparaît que les réseaux nécessitant un remplacement ou renforcement urgent sont l'électricité (moyenne et basse tension) et l'eau potable (défense incendie principalement).

Le remplacement de l'entier de la batterie électrique sur les rues de Pré-Landry et Oscar-Huguenin, actuellement en mauvais état, permet d'obtenir l'ampérage nécessaire à l'implantation des nouveaux bâtiments du PS. Le remplacement des introductions électriques privées sur le tracé a également été

projeté et devisé, ainsi que la pose d'un tube d'éclairage public (sans la pose de nouveaux mâts). L'intégration de ces éléments au projet permet la mise hors service de l'ancienne batterie.

L'introduction en eau potable de la parcelle existante peut être conservée en l'état. La conduite d'eau potable communale, bien qu'étant dans un état moyen à mauvais, peut continuer à alimenter la parcelle temporairement.

Par ailleurs, un renforcement de la défense incendie sur le secteur du PS a également été projeté et devisé. Une nouvelle borne hydrante pourra, au besoin, être raccordée à la conduite d'eau potable existante.

Du point de vue de l'évacuation des eaux, le secteur est actuellement raccordé sur un réseau unitaire. Cette situation peut être conservée temporairement, car les collecteurs existants sont dimensionnés pour accueillir l'ensemble des eaux de surface de la parcelle actuelle, presque entièrement étanche.

Le nouveau projet ne devra en revanche pas générer plus d'eaux claires dans la canalisation. Il faudra s'assurer de l'imposition de rétention ou infiltration sur la parcelle avec un débit de restitution contrôlé. La légère augmentation de la production d'eaux usées (nombre d'appartements et activité commerciale supplémentaire) est négligeable d'un point de vue du dimensionnement des collecteurs.

Dans ce budget, aucun aménagement de surface particulier n'a été projeté et devisé, si ce n'est des réfections simples de fouilles avec des couches d'enrobé correspondant aux classes de trafic des différents tronçons.

PERIMETRE ET PHASES DE TRAVAUX

L'emprise des travaux est dictée par l'emprise du remplacement de la batterie électrique. Le projet s'étend ainsi :

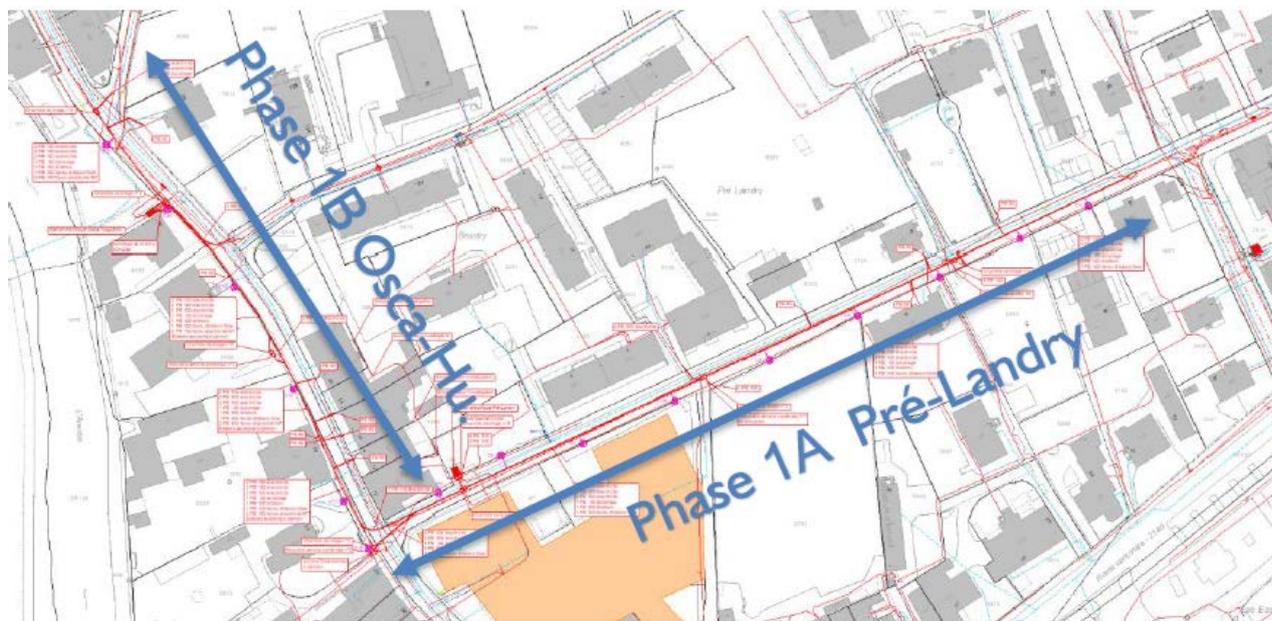


Illustration 2 : plan explicatif des travaux réalisés dans le cadre des travaux induits par le plan spécial

La première phase débute dans la chambre de tirage existante, à la limite des anciens travaux communaux sur la rue Pré-Landry, et s'étend jusqu'au carrefour avec la rue Oscar-Huguenin, par la construction d'une nouvelle chambre de tirage. Le tracé passe par une station électrique nécessitant un renforcement important.

La seconde phase boucle le tracé le long de la rue Oscar Huguenin jusqu'au bas de la route de la Gare, par la construction d'une chambre de tirage. Le tracé passe également par une station électrique nécessitant un renforcement important.

Les deux phases sont à réaliser entièrement pour rendre effectif le renforcement de l'ampérage électrique en vue de la construction du PS. Le phasage de travaux n'est présent que pour des raisons évidentes de circulation (ligne de bus et trafic important à conserver le plus longtemps possible sur Oscar-Huguenin).

Coût des travaux

Les coûts par phases et par réseau sont donnés dans le tableau ci-dessous :

2179 - Boudry - Equipement PS Coop - Tableau récapitulatif des coûts par phase		
Travaux de génie civil et d'appareillage	Phase 1 A	Phase 1 B
	Montant CHF HT	Montant CHF HT
Eau potable	14'335	0
Electricité basse tension et moyenne tension	594'219	592'914
Eclairage public	31'136	28'117
Chaussée - Réfection de fouilles	60'220	56'570
Total HT	699'910	677'601
TVA (7.7%)	53'893	52'175
Total TTC	753'803	729'776
Arrondi	1'197	224
Total TTC arrondi	755'000	730'000

Total CHF TTC pour les phases I A et I B, divers et imprévus y compris **1'485'000**

Il est important de garder à l'esprit que dans le courant de l'année 2022 une seconde demande de crédit d'engagement va être présentée au Conseil général pour financer les travaux des étapes I A et I B qui ne sont pas directement liés au Plan spécial, et qui font partie de la réfection globale des infrastructures du projet « Basse-Ville » explicitée en introduction.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les montants estimés pour l'ensemble du projet afin que chacun puisse se faire une idée sur le niveau des investissements à prévoir pour les prochaines années.

2179 - Boudry - Secteur Bas-de-Ville - tableau récapitulatif par phase

	2023	2024	2023	2024	2025	2025
Travaux de génie civil et appareillage	Phase 1 A	Phase 1 B	Phase 1 A	Phase 1 B	Phase 2	Phase 3
	Lié au PS COOP	Lié au PS Coop	Travaux d'opportunité	Travaux d'opportunité		
Eau potable	14'335		325'485	416'840	833'670	70'840
Electricité basse et moyenne tension	594'219	592'914			775'805	68'070
Eclairage public	31'136	28'117	50'595	25'566	139'870	52'336
Eaux claires			309'752	120'533	537'032	22'958
Eaux usées			155'397	171'645	373'792	
Chaussée dans plan spécial			173'622	348'328	837'715	129'952
Chaussée hors plan spécial			190'502	0	356'291	
Chaussée réfection de fouilles	60'220	56'570				
Subvention maximum pour la mise en séparatif			52'000	44'000	132'000	
Total HT	699'910	677'601	1'257'353	1'126'912	3'986'175	344'156
TVA 7.7 %	53'893	52'175	96'816	86'772	306'935	26'500
Total TTC	753'803	729'776	1'354'169	1'213'684	4'293'110	370'656
Arrondi	1'197	224	5'831	1'316	6'890	-656
Total TTC arrondi	755'000	730'000	1'360'000	1'215'000	4'300'000	370'000
	1'485'000		2'575'000		4'300'000	370'000
		4'060'000			4'300'000	370'000
			8'730'000			

Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de nous accorder un crédit de CHF 1'485'000.- TTC pour l'ensemble des travaux énumérés.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 1'485'000.00 est mis à disposition du Conseil communal pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée, induits par l'adoption du plan spécial « Îlot de la Poste ».
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20220601 et amortie au taux de 2% l'an pour l'eau, 3% pour l'électricité et 10% pour l'aménagement de la chaussée.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 2 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Jean-Michel Buschini

Gilles de Reynier